

## SÉANCE DU 23 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

**Étaient présents** : MM. MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André, BARBY Éric, EGAULT Pascal, CROQUISON Sébastien, Mmes GASCOIN Laurence, NIVOL Nadine, GUYNEMER Patricia, CAZIN Mireille, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, LEBAS Sophie et ROZE Marie-Paule.

**Absents excusés** : M. de LORGERIL Olivier, Mme SAUVEUR Pauline (a donné procuration à Mme LEBAS Sophie), Mme HOUIT Yolande (a donné procuration à Mme ROZE Marie-Paule), M. MONTIGNÉ Claude et M. BESSIN Pascal (a donné procuration à M. RÉGEARD Loïc).

Un scrutin a eu lieu ; M. CROQUISON Sébastien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Enquête publique : GAEC Holstein Alliance – Plouasne (Côtes d'Armor)
2. Choix du bureau d'étude pour les missions SPS et contrôle technique – projet extension réfectoire
3. Informations diverses
4. Questions diverses

### Partie Budgétaire

#### BUDGET COMMUNAL

- Compte Administratif – exercice 2016
- Compte de Gestion – exercice 2016
- Affectation des résultats
- Détermination des taux d'imposition
- Subventions communales 2017
- Budget Primitif – exercice 2017

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

- Compte Administratif – exercice 2016
- Compte de Gestion – exercice 2016
- Affectation des résultats
- Budget Primitif – exercice 2017

#### BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN A VENT

- Compte Administratif – exercice 2016
- Compte de Gestion – exercice 2016
- Affectation des résultats
- Budget Primitif – exercice 2017

I- **ENQUÊTE PUBLIQUE – GAEC HOLSTEIN ALLIANCE – PLOUASNE (délibération n°17-2017)**

**Nomenclature** : 7.10 Divers

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique est ouverte depuis le 10 mars 2017 et ce jusqu'au 07 avril 2017, à la mairie de Plouasne (Côtes d'Armor).

La demande est présentée par le GAEC Holstein Alliance, soumise à enregistrement, en vue d'exploiter un élevage de 200 vaches laitières au lieu-dit « Le Trégou » à Plouasne.

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, notre commune est concernée par cette consultation du public dans la mesure où elle est située dans le périmètre du plan d'épandage présenté dans le dossier.

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :**

- **DIT** que le projet précité n'appelle ni remarque ni observation de sa part,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

II- **EXTENSION DU RÉFECTOIRE SCOLAIRE : CONTROLE TECHNIQUE ET MISSIONS SPS (délibération n°18-2017)**

**Nomenclature** : 1.1 Marchés Publics

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que le contrôle technique et les missions S.P.S. (coordination sécurité chantier et protection de santé) doivent être envisagés pour les travaux de l'extension du réfectoire municipal.

Plusieurs cabinets ont été sollicités. Les propositions reçues sont les suivantes :

<b>SOCIETE</b>	<b>MISSIONS</b>	<b>PRIX CT HT</b>	<b>PRIX SPS HT</b>
<b>SOCOTEC</b>	L+SEI+HAND+HANDCO	4 185.00 €	2 775.00 €
<b>APAVE</b>	L+SEI+HAND+HANDCO	2 625.00 €	1 665.00 €

**Compte tenu du prix et des prestations envisagées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **RETIENT** le cabinet APAVE pour la mission SPS pour les travaux de l'extension du réfectoire municipal.  
Le montant s'élève à 1 665.00 € HT.
- **RETIENT** le cabinet APAVE pour la mission « contrôle technique » pour les travaux susnommés dont le montant de la prestation s'élève à 2 625.00 € HT.
- **INSCRIT** cette dépense au budget communal 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment le contrat et les conditions d'exécution.

III- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR (délibérations n°21, 22 et 23-2017)**

**BUDGETS**  
**COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT**  
**ANNÉE 2016**

**Nomenclature** : 7.1 décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal,**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DÉCLARE** que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

IV- **AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET COMMUNAL (délibération n°24-2017)**

**Nomenclature** : 7.1 décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion de l'exercice 2016, et après en avoir délibéré,**

 **BUDGET COMMUNAL**

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
  - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 626 502.29 €
  - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 863 720.38 €
  - ✓ Résultats à affecter : + 863 720.38 €
  - ✓ Affectation en réserve : + 400 000.00 €
  - ✓ Report en fonctionnement : + 463 720.38 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

**V- AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET ASSAINISSEMENT (délibération n°25-2017)**

**Nomenclature** : 7.1 décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion de l'exercice 2016, et après en avoir délibéré,**

 **BUDGET ASSAINISSEMENT**

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
  - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : + 23 074.11 €
  - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : + 268 201.46 €
  - ✓ Résultats à affecter : + 268 201.46 €
  - ✓ Affectation en réserve : + 100 000 €
  - ✓ Report en fonctionnement : + 168 201.46 €

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier

**VI- AFFECTATION DU RÉSULTATS - BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT (délibération n°26-2017)**

**Nomenclature** : 7.1 décisions budgétaires

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte du Gestion de l'exercice 2016, et après en avoir délibéré,**

 **BUDGET LOTISSEMENT DE LA CHAMPAGNE DU MOULIN À VENT**

- **DÉCIDE** de voter l'affectation des résultats comme suit :
  - ✓ Solde d'exécution d'investissement N-1 : 0 €
  - ✓ Résultats de fonctionnement N-1 : - 3 266.16 €
  - ✓ Report en fonctionnement : - 3 266.16 €

**VII- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 (délibération n°27-2017)**

**Nomenclature** : 7.2 Fiscalité

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017, comme suit :
  - Taxe d'habitation : 14.50 %
  - Taxe foncière (bâti) : 18.70 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 44.35 %

## VIII- SUBVENTIONS 2017 (délibération n°28-2017)

### Nomenclature : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle les subventions versées aux associations en 2016 et présente toutes celles reçues cette année.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** d'accorder aux associations locales les sommes suivantes en 2017 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2017</b>
Coopérative scolaire (parents d'élèves)	3 500 €
Foyer laïc (section basket, fête locale, gymnastique volontaire, randonnées et badminton)	2 500 €
Club du Linon – football	500 €
Club de l'amitié	500 €
CATM - Anciens combattants	500 €
A.C.C.A – chasse	500 €
U.S.L – St Domineuc (subvention pour l'année 2017 et le 60 <sup>ème</sup> anniversaire de l'association)	300 €
O.S.B.R. (1 € / habitant)	1 805 €
Comice agricole	1 080 €
Gribouille	650 €
ADMR Tinténiac	500 €
Association de la résidence du Bignon de Pleugueneuc	500 €
Prévention routière (information dans les écoles)	200 €
UCIAPL	500 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## IX- VOTE BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 (délibération n°29-2017)

### Nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

#### **Le Conseil Municipal,**

- **VOTE**, à l'unanimité, le budget de l'exercice 2017, tel qu'il est proposé par M. le Maire.

#### **COMMUNE – Budget équilibré en recettes et en dépenses**

- section de fonctionnement : 1 515 070.00 €
- section d'investissement : 2 170 602.29 €

#### **ASSAINISSEMENT - Budget équilibré en recettes et en dépenses**

- section d'exploitation : 204 000.00 €
- section d'investissement : 173 074.11 €

 **LOTISSEMENT CHAMPAGNE - Budget équilibré en recettes et en dépenses**

- section de fonctionnement : 30 891.00 €

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 22h00.

A Pleugueneuc, le 23 mars 2017

Vu le Maire,

M. Loïc Régeard